

Accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires 3/11 ans de Bellevigne en Layon, se situe au 4 Boulevard de la république – Thouarcé - 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON. C'est une structure qui s'adresse principalement aux enfants scolarisés dans les écoles de Thouarcé, Champ sur Layon, Faveraye-Mâchelles, Faye d'Anjou et Rablay sur Layon.

Article 1 - L'accueil

Le matin, les enfants sont amenés par leurs parents ou la personne qui en a la charge jusqu'au lieu d'accueil principal situé dans les locaux de l'école Jules SPAL à Thouarcé. A leur arrivée, enfants et parents doivent se signaler aux animateurs(trices) afin qu'il n'y ait pas d'erreur dans la tenue du registre de présence et s'il y a lieu, nous faire part des informations spécifiques pour la journée.



Une navette au départ de la commune de Rablay sur Layon est possible sous réservation les mercredis matin des périodes scolaires. Le point de rendez-vous est entre 7h50 et 8h00 à l'école Les Sablonnettes. Les réservations sont possibles sur le portail famille jusqu'au jeudi précédent le mercredi.

Le soir, le personnel confie l'enfant à ses parents ou aux autres personnes désignées par écrit (nom, prénom, adresse et n° de téléphone). Dans le cas où les parents sont absents à l'heure de fermeture, le personnel après avoir tenté de les joindre fait appel à la personne désignée sur la fiche d'inscription pour prendre l'enfant en charge.

Les repas et gouters sont fournis par la structure, ainsi que le linge pour la sieste. Cependant, les parents peuvent prévoir un sac de change pour les plus petits et son linge pour dormir.

Si l'enfant a un régime alimentaire spécifique, les parents doivent le préciser à l'inscription de l'enfant.

L'accueil de Loisirs de Bellevigne en Layon accueille les enfants dans différents espaces sur Thouarcé.

La structure « Accueil de Loisirs » est composée des lieux suivants :

- Ecole Jules Spal 4 Bd de la République (accueil des familles matin et soir)
- La Maison 3 rue Louis Richomme
- Le Nid Camping de l'écluse

Les parents divorcés exercent conjointement leur autorité sur l'enfant, sauf décision du juge. Les deux parents doivent donc prendre ensemble les décisions relatives à l'enfant. Toute demande peut être faite par l'un des deux parents lorsqu'elle concerne un acte usuel de la vie courante (activité sportive, sortie, séjours, soins ...). L'accord de l'autre parent est alors présumé et le Centre Socioculturel des Coteaux Du Layon n'est pas tenu de le consulter.

L'équipe d'animation est composée d'une directrice, d'animateurs diplômés, d'animateurs en formation et de bénévoles.

Evolue les mercredis et les vacances scolaires

Article 2 – le projet de la structure

Le projet pédagogique de la structure est consultable à l'accueil du Centre Socioculturel ou sur demande auprès de la directrice de l'accueil de loisirs.

Article 3 - Modalités d'inscription (via le portail famille)

Depuis le 1er septembre 2021, le Centre Socioculturel a mis en place un Portail famille.

Ce portail vous permettra de dématérialiser vos démarches pour **l'accueil de loisirs**. A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez

- Réaliser l'inscription administrative de vos enfants
- Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différentes activités : ALSH, péricentre...
- Consulter vos factures, télécharger notre RIB...
- Consulter vos historiques
- Être informé sur l'actualité des accueils et de nos établissements
- Nous contacter

Pour cela, **vous devez créer votre espace citoyen** sur le Portail Famille, à partir de notre site internet : <https://coteauxdulayon.centres-sociaux.fr/> En cas de difficultés, vous pouvez nous contacter par téléphone.

Lors de l'inscription sur le portail famille, pour les familles ayant déjà fréquentées la structure :

- Nous contacter afin que le Centre Socioculturel leur remette une fiche d'inscription semi complétée
- Nous la retourner vérifié, rectifiée si besoin et signé
- Joindre les documents obligatoires demandés : Attestation de QF et copie des vaccinations
- fournir des documents, compléter les données administratives et sanitaires des membres de la famille.
- Une fois ces étapes là faites, le Centre Socioculturel ouvrira les services nécessaires à l'année scolaire 2023-2024

Pour une nouvelle famille : Venir au Centre socioculturel aux horaires d'ouverture afin de procéder à l'inscription ou nous contacter par téléphone pour recevoir une fiche vierge.

Article 4 - Les horaires

L'accueil de loisirs est ouvert :

- les mercredis et les vacances scolaires
- 8h30 à 17h30

L'inscription est possible :

- à la journée ou la demi-journée
- avec ou sans repas
- de manière régulière ou ponctuelle



- *Péricentre matin* : 7h30 à 8h30
- *Matin avec repas* : départ possible entre 13h30 et 14h
- *Matin sans repas* : départ possible entre 12h et 12h30
- *Après-midi avec repas* : arrivée possible entre 12h et 12h30
- *Après-midi* : départ possible entre 16h30 et 17h30
- *Péricentre soir* : 17h30 à 18h30

Article 5 – Dates de fermetures

L'ensemble des services du Centre Socioculturel sont fermés les 15 premiers jours en août et 1 semaine en fin d'année (entre Noël et le premier de l'an).

Article 6 – les modalités de réservation et d'annulations

• Les réservations :

Les enfants sont accueillis uniquement sur réservations. Celles-ci se font via le portail famille et doivent être effectuées :

- Pour le mercredi : au plus tard **le jeudi** pour le mercredi suivant
- Pour les vacances : durant les permanences d'inscriptions qui ont lieu **15 jours avant** les vacances et se déroulent sur **5 jours** (du samedi au mercredi inclus). Sous réserve des places disponibles.

En dehors de ces périodes, les réservations sont possibles uniquement sur place restantes et les familles doivent fournir le pique-nique

• Les annulations :

- Pour le mercredi : au plus tard **le jeudi** pour le mercredi suivant. A partir du vendredi jusqu'au mardi soir la tarification « **annulation hors délai** » de **3,5€** s'appliquera. A partir du mercredi concerné les créneaux annulés seront facturés dans leur intégralité.
- Pour les vacances

Centre Socioculturel des Coteaux du Layon

Parc du Neufbourg- Thouarcé- 49380 BELLEVIGNE EN LAYON- 02.41.54.06.44

accueil@centresocial-coteauxdulayon.fr / www.habitants-associés.fr/  [Centre Socioculturel des Coteaux du Layon](https://www.facebook.com/CentreSocioculturelDesCoteauxDuLayon)



Modalité d'annulation

Avec justificatif : 0€

Sans justificatif :

Au moins 8 jours avant	7 jours avant	Jour J	Le jour même
0€	3€50		Tarif plein

Justificatif = certificat médical

Article 7 – les Tarifs :

Tarif au 01 Septembre 2021 fixé sur la base du quotient familial, habitants de Bellevigne en Layon ou non, ils sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs:

QF	Tarifs - Habitants de BELLEVIGNE EN LAYON						Tarifs - Habitants AUTRES COMMUNES						Temps du midi	Tarif veillée	Annulation hors délai			
	Tarifs 1/2 journée																	
	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant													
-600	3€	3€	2,90€	3€	2,80€	3€												
601 à 900	4,50€	5,50€	4€	5€	3,50€	4,50€	+3,50€	+3,50€	(hors période de réservation)	3,50€								
901 à 1200	5,50€	6,50€	5€	6€	4,50€	5,50€												
+ 1201	6€	7€	5,50€	6,50€	5€	6€												

Tarifs péricentre	
QF	Quelle que soit la durée
-600	0,50€
601 à 900	0,80€
901 à 1200	1,10€
+ 1201	1,40€

Le Centre Socioculturel applique une adhésion annuelle individuelle de 3€.

Les factures sont envoyées en début de mois suivant pour les mercredis. Et à chaque fin de période pour les vacances.

Les familles peuvent régler les factures par chèque, espèces, virement, CESU, ANCV.

Si une famille a un impayés trop important, sans nouvelles de leur part, le Centre Socioculturel se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant à l'accueil de loisirs. Dans ce cas, nous vous invitons à nous contacter pour réfléchir ensemble, à un échelonnement de paiement.

Article 8 - Règles de fonctionnement :

Les enfants doivent se respecter et respecter les animateurs, ainsi que les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Il est demandé aux familles de nous prévenir en cas de modifications de données sur les fiches d'inscription de leur enfant (maladies, régimes alimentaires spécifiques, prise en charge particulière...).

Les parents se doivent de respecter le règlement intérieur.

L'inscription à l'accueil de loisirs nécessite l'acceptation tacite de ce règlement.

En cas de non-respect des règles de fonctionnement, le centre socioculturel des Coteaux du Layon prendra toute décision s'avérant nécessaire. Le centre socioculturel se réserve le droit d'amender ce règlement intérieur par avenant.

Article 9 - responsabilité et Assurance

Aucun Objet de valeur (bijoux, vêtements...), ni argent ne doit être apporté par l'enfant. La responsabilité du centre socioculturel des Coteaux du Layon ne pourra être engagée en cas de perte, détérioration ou vol.

Les dégradations commises par les enfants pendant leur présence sur les temps d'accueil de loisirs, devront être couvertes par l'assurance « responsabilité civile » de la famille.

Les enfants doivent être assurés pour cette période. Les parents vérifieront que l'assurance scolaire souscrite intègre bien le temps périscolaire et extrascolaire.

Fait le, à

Signature du représentant légal, *précédé de la mention « lu et approuvé »*

Signature de(s) enfants